



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 25 août 2020  
à 18h30**

1. **Ouverture de la séance**
  - 1.1 Tenue de la présente séance à huis clos
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
4. **Retour sur la période de questions de la dernière séance**
5. **Procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil municipal tenues le 4 août 2020
6. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Désignation du maire suppléant (20200808-581)
7. **Finances municipales**
  - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
  - 7.2 Dépense supplémentaire pour les travaux de branchements d'aqueduc et d'égout de l'immeuble situé au 331, boulevard Saint-Luc (20200815 610)
8. **Ressources humaines**
  - 8.1 Embauche au poste de conseiller ressources humaines - unité d'affaires au Service des ressources humaines (20200808-582)
  - 8.2 Adoption d'un nouvel organigramme du Service de la culture, du développement social et du loisir (20200725-568)

- 8.3 Adoption d'un nouvel organigramme du Service des travaux publics  
(20200815-606)

9. **Culture, développement social et loisir**

-----

10. **Infrastructures et gestion des eaux**

10.1 Octroi des contrats suivants :

- |        |              |  |
|--------|--------------|--|
| 10.1.1 | SA-362-IN-20 | Travaux de prolongement d'aqueduc et pavage sur la rue du Village-Boisé (20200606-408)                                 |
| 10.1.2 | SA-380-IN-20 | Travaux de réfection des infrastructures sur l'avenue Landry et la rue Lavoie (20200801-571)                           |
| 10.1.3 | SA-366-IN-20 | Travaux de réfection de la fondation et pavage - rue Hélène (20200822-625)   |
| 10.1.4 | SA-395-IN-20 | Surveillance des travaux – Collecteur pluvial- Saint-Michel à Saint-Jacques – Reprise des travaux ( <i>gré à gré</i> ) |

11. **Toponymie et circulation**

-----

12. **Travaux publics**

- 12.1 Dépôt d'une demande de subvention relativement à l'acquisition d'un système de détection de fuites d'aqueduc (EchoShore-DX) (20200801-575)

12.2 Octroi des contrats suivants :

- |        |               |   |
|--------|---------------|---|
| 12.2.1 | SA-2731-TP-20 | Location de système de télémétrie « GPS » clé en main (2200808-585)   |
| 12.2.2 | SA-2749-TP-20 | Réaménagement de l'entrée principale à l'Hôtel de Ville situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord (20200815-586)                                     |
| 12.2.3 | SA-2754-TP-20 | Fourniture et livraison de deux (2) véhicules de marque « Hyundai » neufs 2020 ou plus récents pour le Service des travaux publics (20200808-580) |
| 12.2.4 | SA-2760-TP-20 | Location de deux (2) flottes d'équipement de déneigement (20200815-601)   |
| 12.2.5 | SA-2761-TP-20 | Entretien hivernal des rues de pavé de la Ville (entrées sud et nord) (20200808-579)  |

13. **Sécurité publique**

-----

14. **Urbanisme**

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

14.1.1 DDM-2020-4767 François Tremblay - Immeuble situé au 607, chemin des Vieux-Moulins (20200627-486)

14.1.2 DDM-2020-4776 Jean-Pierre Meunier - Immeuble situé au 930, rue Claude (20200620-472)

14.1.3 DDM-2020-4779 Gestion Immobilière Patrick Fleury - Immeuble situé au 460, boulevard d'Iberville (20200620-476)

14.1.4 DDM-2020-4783 BBBL Architectes en consortium - Immeuble situé au 150, boulevard Saint-Luc (20200704-502)

14.1.5 DDM-2020-4784 Groupe Alimentaire PMA inc. - Immeuble situé au 87A, boulevard Saint-Luc (20200627-485)

14.1.6 DDM-2020-4785 Mathieu Gascon - Immeuble situé au 24, rue des Trembles (20200718-537)

14.1.7 DDM-2020-4786 Les Frères Racine - Immeuble situé aux 464-466, boulevard d'Iberville (20200620-477)

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

14.2.1 UC-2020-4748 Martine Philippe-Blais - Immeuble constitué du lot 6 344 903 du cadastre du Québec et situé sur la rue Françoise-Rousselle (20200620-473)

14.2.2 UC-2020-4787 Jean-Pierre Gatineau - Immeuble situé au 86, rue Dépelteau (20200718-538)

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

1) PIA-2020-4790 Rachida Feghoul - Immeuble situé au 661, boulevard du Séminaire Nord (20200815-597)

2) PIA-2020-4794 Dany Poirier - Immeuble situé au 160, rue du Quai (20200815-587)

- 3) PIA-2020-4795 Sébastien Carreau - Immeuble constitué du lot 5 980 275 du cadastre du Québec et situé sur la rue Théodore-Bécharé (20200815-588)
- 4) PIA-2020-4796 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Immeuble situé au 360, rue McGinnis (20200815-598)
- 5) PIA-2020-4802 Marie-Pier Dubreuil - Immeuble situé au 230, rue Laurier (20200815-591)
- 6) PIA-2020-4803 Daniel Provencher & Cie - Immeuble situé au 334, rue Champlain (20200815-602)
- 7) PIA-2020-4805 Chantal Larivière - Immeuble situé au 310, chemin du Grand-Pré (20200815-605)
- 8) PIA-2020-4806 Pierre Bédard - Immeuble situé au 105-107, 8<sup>e</sup> Avenue (20200815-594)

14.3.2 PIA-2020-4782 - BBBL Architectes en consortium - Immeuble situé au 150, boulevard Saint-Luc (20200704-503)

14.4 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.4.1. Règlement n° 1827

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-3545 à même la totalité de la zone C-3543;
- d'augmenter dans la zone C-3545, le nombre d'étages minimal et la hauteur minimale prescrits pour un bâtiment principal, pour les fixer respectivement à 2 étages et à 6 mètres;
- de retirer dans la zone C-3545, les usages appartenant aux classes « Unifamiliale », « Bifamiliale », « Trifamiliale » et « Multifamiliale » du groupe habitation (H).

Ces zones sont situées sur la 2<sup>e</sup> Rue, du côté ouest, entre la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue »

14.4.2. Règlement n° 1925

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de ne plus permettre dans la zone C-5511 les usages du groupe Habitation (H), soit les classes d'usages « Unifamiliale », « Bifamiliale » et « Trifamiliale »;
- de réduire à l'intérieur de la zone C-5511 la largeur et la superficie minimale prescrites pour un terrain.

Cette zone est située sur la route 104, du côté sud, à l'est du boulevard Croisetière Nord et à l'ouest du 3<sup>e</sup> Rang »

14.5 Adoption du second projet du règlement suivant :

14.5.1. Règlement n° 1921

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1506, la classe d'usages « Unifamiliale » et « Bifamiliale », du groupe Habitation (H), ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain.

Cette zone est située sur la rue Saint-Georges, du côté sud, entre les rues Jacques-Cartier Nord et Longueuil »

14.6 Adoption du second projet de la résolution suivante :

14.6.1. PPCMOI-2019-4647 – 210, route 104

14.7 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.7.1. ZAP-2020-4797 CIME au Haut-Richelieu (OBNL) – Lots 4 314 817, 4 314 818, 4 314 820 et 4 518 288 du cadastre du Québec (20200808-584)

15. **Transport et mobilité urbaine**

-----

16. **Avis de motion**

16.1 Règlement n° 1827

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-3545 à même la totalité de la zone C-3543;
- d'augmenter dans la zone C-3545, le nombre d'étages minimal et la hauteur minimale prescrits pour un bâtiment principal, pour les fixer respectivement à 2 étages et à 6 mètres;
- de retirer dans la zone C-3545, les usages appartenant aux classes « Unifamiliale », « Bifamiliale », « Trifamiliale » et « Multifamiliale » du groupe habitation (H).

Ces zones sont situées sur la 2<sup>e</sup> Rue, du côté ouest, entre la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue»

16.2 Règlement n° 1925

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de ne plus permettre dans la zone C-5511 les usages du groupe Habitation (H), soit les classes d'usages « Unifamiliale », « Bifamiliale » et « Trifamiliale »;
- de réduire à l'intérieur de la zone C-5511 la largeur et la superficie minimale prescrites pour un terrain.

Cette zone est située sur la route 104, du côté sud, à l'est du boulevard Croisetière Nord et à l'ouest du 3<sup>e</sup> Rang »

16.3 Règlement n° 1929 (20200822-616)

« Règlement établissant le programme municipal d'aide financière  
« Programme Rénovation Québec – 2020-2021 / Ville de Saint-Jean-sur-  
Richelieu » »

17. **Règlements**

17.1 Règlement n° 1832

« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation de plans et devis en vue de l'exécution de travaux de construction d'un bâtiment municipal regroupant l'ensemble des activités du Service des travaux publics ainsi que celles de la Division approvisionnement du Service des finances, décrétant une dépense n'excédant pas 2 301 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.2 Règlement n° 1884

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de reconstruction de la fondation et de pavage de la rue Hélène, décrétant une dépense de 390 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.3 Règlement n° 1913

« Règlement autorisant l'exécution de travaux d'aqueduc sur une partie du boulevard Croisetière Nord ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout et de pavage sur une partie de la rue Victor, décrétant une dépense de 693 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.4 Règlement n° 1915

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- modifier certaines conditions relatives au remplacement d'un arbre abattu dans la bande de protection ;
- corriger une unité de mesure erronée à la définition d'un « arbre à grand déploiement » »

17.5 Règlement n° 1916

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but :

- de préciser les actions qui constituent un « abattage d'arbres » et une infraction audit règlement;
- de préciser que le montant de l'amende initiale est une amende « minimale » de 500\$ pour une infraction relative à un « abattage d'arbres », conformément à l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme »

17.6 Règlement n° 1917

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, afin de modifier le circuit de la ligne orange »

17.7 Règlement n° 1920

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447, qui autorise une dérogation en zone inondable, pour des travaux de pavage et de rehaussement des rues Bossuet, Garand, Dubois et Vaughan et ce, en conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut Richelieu »

17.8 Règlement n° 1924

« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour l'élaboration d'un plan directeur des biens immobiliers ainsi que pour l'exécution de certains travaux d'urgence, décrétant une dépense de 711 000 \$ et un emprunt à cette fin »

18. **Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

18.1 Lettre du ministère des Transports du Québec accordant une aide financière relativement à des travaux d'amélioration sur la rue Baillargeon

18.2 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 1877 : « Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation des plans et devis en vue de la construction d'une conduite d'eau potable pour la section de la route 104 située entre le 3<sup>e</sup> Rang et l'immeuble portant le numéro civique 175, route 104, décrétant une dépense de 88 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1879 : « Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation de plans et devis en vue de l'exécution de travaux d'aménagement de plateaux sportifs au parc multisport Bleury, phase 1, décrétant une dépense n'excédant pas 241 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1892: « Règlement autorisant l'exécution de travaux pour divers ouvrages d'eau potable et d'eaux usées, décrétant une dépense de 813 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1909 : « Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de travaux d'urbanisation de la rue Bernier, entre le boulevard Saint-Luc et le boulevard Omer-Marcil, décrétant une dépense de 310 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18.3 Registre cumulatif des achats au 31 juillet 2020

18.4 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020

19. **Période de questions**

20. **Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**